Déclaration de la FNEC-FP *FO*
CSA-SD du 20 juin 2023

Monsieur le directeur académique,

Nous abordons aujourd'hui l'offre de formation des enseignants du premier degré qui va toujours plus loin dans la dégradation de la liberté pédagogique des PE, toujours plus loin dans les logiques d'accompagnement infantilisant, de management et de remise en cause statutaire.

Qui mieux que les enseignants pour parler de leurs besoins en formation ? L'offre de formation doit permettre à chaque PE de choisir librement. Or depuis plusieurs années, le ministère remet en cause le principe de formation choisie et tente d'imposer des formations, contre la réglementation et les obligations statutaires.

Le SNUDI-FO rappelle à nouveau que le décret n° 2017-44 du 29 mars 2017, n'a pas été abrogé, et qu'il définit toujours nos obligations de service. Ce texte précise que nous devons 18 heures consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique. Il ne figure dans ce texte aucune notion d'animation ou de formation obligatoire ou à caractère départemental. Pour cette prochaine rentrée, les PE sont donc toujours libres de choisir la manière dont ils veulent effectuer ces 18 heures.

La poursuite des formations en constellations, directement issues du volet accompagnement PPCR (que FO n'a pas signé) vient mettre encore plus à mal nos droits collectifs. Avec ces constellations PPCR, le ministère a instauré un nouvel outil permettant d'exercer une pression continue sur les collègues.

Aujourd'hui, avec cette *« formation »* imposée de fait à des collègues désignés et qui toucherait tous les collègues en 6 ans, en lien avec l'accompagnement PPCR, vous pouvez donc décider pour tout agent qui n'entrerait pas dans le *« moule »*, sa mise sous tutelle, avec des visites régulières, des exigences de résultats, des stages imposés : un accompagnement permanent.

Alors, comme à chaque fois, l'école est son propre recours et, dès qu'il y a un souci, ce serait dû au fait que les enseignants font mal leur travail. Les enseignants n'en peuvent plus d'entendre à tout bout de champ qu'ils doivent « remettre en cause leurs pratiques pédagogiques ». Contrairement à ce gouvernement, ils ne sont pas responsables de l'état de l'Education Nationale.

Et ce n'est le *« Conseil National de la Refondation »*, ou sa déclinaison pour notre ministère *« Notre école faisons la ensemble »*, ou encore les nouveaux gadgets ministériels sortis directement des cabinets de conseil type Mc Kinsey, qui sortiront l'école de la situation dans laquelle elle se trouve.

Commission Thélot, *« Refondation »* Peillon, *« Grenelle »* Blanquer, *« Notre école faisons la ensemble »* du ministre Ndiaye… : sous couvert de concerter la *« communauté éducative »*, toutes ces tentatives d'imposer la destruction du cadre national et laïque de l'Ecole publique se sont heurtées à chaque fois à la résistance des personnels et de leurs syndicats.

Le SNUDI-FO 53 partage d'ailleurs l'entièreté du communiqué récent des IEN Force Ouvrière qui revendiquent l'abandon immédiat du *« pacte »* et de la loi Rilhac, l'abandon immédiat de toute rémunération dite *« au mérite »* ; l'augmentation immédiate des salaires par une revalorisation indiciaire d'au minimum 10% et l'abandon immédiat des PIAL et des évaluations d'école.

Les personnels n'ont pas besoin de ses gadgets qui viennent démanteler leur outil de travail, ils veulent travailler dans de bonnes conditions, le respect de leurs missions, le respect de leur statut, et un salaire décent.

<u>Ce que veulent les personnels, c'est la satisfaction de leurs revendications :</u>

Ils veulent l'augmentation indiciaire des salaires et l'augmentation de la valeur du point d'indice pour un rattrapage des pertes subies depuis des années au regard des inflations successives.

Ils veulent le recrutement de personnels sous statut à hauteur des besoins, à commencer par toutes les personnes inscrites sur liste complémentaires (nous aurons d'ailleurs un avis à soumettre au vote de ce CSA).

Ils veulent le respect de leurs missions, définies dans le cadre du Statut général et de leurs statuts particuliers.